

## **PROCES VERBAL SOMMAIRE**

L'an deux mille sept, le lundi 24 septembre à 19 heures, le Conseil de la Communauté de communes des deux Rives de la Seine, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel SORAIN, Président.

### **Secrétaire de séance :**

Isabelle MADEC

### **Date de la Convocation :**

14 septembre 2007

### **Date d'affichage :**

14 septembre 2007

**Nombre de conseillers  
en exercice : 23**

**Nombre de conseillers  
présents : 22**  
(20 à partir du point 8)

**Nombre de votants : 22**  
(20 à partir du point 8)

### **DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :**

- Michel SORAIN, Président
- Philippe TAUTOU, Vice-président
- Hugues RIBAUT, Vice-président
- Pierre CARDO, Vice-président
- Jean-Pierre HOULLEMARE, Vice-président
- Catherine ARENOU
- Nicole BIARD
- Annick DELOUZE-WOLFF
- Nathalie GOSSELET
- Corinne MAITRE
- Marie-Claude THIEVON
- Pierre-Claude DESSAIGNES
- Denis FAIST
- Jean-Louis FRAN CART
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE
- Pierre GAILLARD
- Gaston HELM
- Patrice JEGOUIC
- Joël MANCEL

### **DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**

- Daniel SCHALCK, Vice-président
- Virginie MUNERET
- Jacqueline ESSEX
- Jacques VITHE

### **DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS :**

- Isabelle MADEC
- Christophe DELRIEU
- Patrick CHATAINIER

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2007**

### **SECRETAIRE DE SEANCE**

En application de l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales, Madame Isabelle MADEC a été désignée secrétaire de séance.

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2007**

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2007 a été approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

L'ordre du jour complémentaire a été approuvé à l'unanimité.

#### **1. DECISION MODIFICATIVE SUBVENTION FSE 2007**

A l'unanimité, le conseil communautaire a :

- Approuvé les inscriptions budgétaires suivantes :
  - DEPENSES :
    - Article 6574 : 556 898 €
    - Article 6042 : 22 421 €
  - RECETTES :
    - Article 7477 : 579 319 €

#### **2. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2007**

A l'unanimité, le conseil communautaire a :

- Autorisé Monsieur SORAIN, Président, à signer le contrat de prêt pour un montant de 2 500 000 € et d'une durée de 26 ans et 6 mois, auprès de Dexia Credit Local
- Précisé que Monsieur SORAIN est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

#### **3. FINANCEMENT DU GRAND PROJET DE VILLE DECHANTELOUP LES VIGNES**

Le conseil communautaire, à l'unanimité a :

- Approuvé les termes de la convention déterminant les modalités d'encaissement – reversement des subventions à intervenir entre la Communauté de Communes et la ville de Chanteloup-les-Vignes.
- Autorisé le Président à signer ce document contractuel.

#### **4. DETERMINATION DES NOUVEAUX RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le conseil communautaire, à l'unanimité a :

- Décidé de fixer les ratios d'avancement de grade à 100 % des agents promouvables pour les grades suivants :

##### ***FILIERE ADMINISTRATIVE***

###### . Cadre d'emplois des attachés :

- Directeur
- Attaché principal

###### . Cadre d'emplois des rédacteurs :

- Rédacteur chef
- Rédacteur principal

###### . Cadre d'emplois des adjoints administratifs :

- Adjoint administratif principal de 1ère classe
- Adjoint administratif principal de 2ème classe
- Adjoint administratif de 1ère classe

##### ***FILIERE TECHNIQUE***

###### Cadre d'emplois des ingénieurs :

- Ingénieur principal

###### Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux :

- Technicien supérieur chef
- Technicien supérieur principal

###### Cadre d'emplois des agents de maîtrise :

- Agent de maîtrise principal

###### Cadre d'emplois des adjoints techniques :

- Adjoint technique principal de 1ère classe
- Adjoint technique principal de 2ème classe
- Adjoint technique de 1ère classe

##### ***FILIERE SPORTIVE***

###### Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS :

- Educateur des A.P.S. hors classe
- Educateur des A.P.S. de 1ère classe

- Décidé que les dispositions de la présente délibération seront révisées à l'issue de chaque renouvellement du Conseil Communautaire.

#### **5. ETUDE DE MARCHÉ ECO CONSTRUCTION : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Le conseil communautaire, à l'unanimité a :

- Autorisé le Président, dans le cadre de l'étude de marché sur la filière éco construction, à solliciter les subventions auprès des financeurs et notamment auprès du Conseil Général des Yvelines au titre du dispositif « Politique économique - étude préalable aux projets de développement et d'aménagement », et à signer les documents y afférents.

**6. GESTION DE LA CONVENTION DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE) PAR LE SIDRU**

Le conseil communautaire, à l'unanimité a :

- Autorisé le Président du Syndicat (S.I.D.R.U.) à signer la convention relative aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.) pour le compte de la déchèterie de Carrières-sous-Poissy.

**7. INSTRUCTION DROIT DES SOLS**

A l'unanimité, le conseil communautaire a :

- Approuvé les termes de la convention à intervenir entre la Communauté de communes et les villes utilisant le service instruction droit des sols,
- Autorisé le Président à signer ladite convention.

**8. AVENANT N°7 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU RESEAU TRANSPORT DE LA BOUCLE DE LA SEINE**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- Approuvé les termes de l'avenant n°7 à la convention d'exploitation du réseau transport de la Boucle de la Seine,
- Autorisé le Président à signer la dite convention.

**9. SIGNATURE DE L'AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DU SECTEUR PISSEFONTAINE A CHANTELOUP-LES-VIGNES**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- Approuvé les dispositions de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre des travaux de voirie du secteur Pissefontaine à Chanteloup-les-Vignes,
- Autorisé le Président à signer l'avenant n° 1 susvisé prévoyant une augmentation de la rémunération du maître d'œuvre suite à la réalisation de travaux supplémentaires.

La rémunération du maître d'œuvre est désormais de 7 456,74 € hors taxes, soit 8 918,26 € toutes taxes comprises. L'augmentation du marché est de 20,27 %.

**10. SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU LOT 1 DU MARCHE DE TRAVAUX DU SECTEUR PISSEFONTAINE A CHANTELOUP-LES-VIGNES**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- Approuvé les dispositions de l'avenant n° 1 au lot 1 du marché de travaux de voirie du secteur Pissefontaine à Chanteloup-les-Vignes,
- Autorisé le Président à signer l'avenant n° 1 susvisé prévoyant des travaux supplémentaires au 64 bis et au 66 rue de la rue Pissefontaine.

Le montant de cet avenant est de 3 234,58 € hors taxes soit 3 868,56 € toutes taxes comprises.

- Pris acte que cet avenant n'entraîne pas une augmentation de plus de 5 % du marché global.

**11. SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU LOT 2 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE DU SECTEUR PISSEFONTAINE A CHANTELOUP-LES-VIGNES**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- Approuvé les dispositions de l'avenant n°2 au lot 2 du marché de travaux de voirie du secteur Pissefontaine à Chanteloup-les-Vignes,
- Autorisé le Président à signer l'avenant n° 2 prévoyant des travaux de voirie supplémentaires pour un montant de 31 563, 88 € hors taxes, soit 37 750,40 € toutes taxes comprises. Ce qui porte le montant du marché à 187 241,38 euros hors taxes, soit 223 940,69 € toutes taxes comprises. L'augmentation du marché est de 20,27 %.

**12. SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER OUEST DE LA NOE : PHASE 3 BIS – RACCORDEMENT DU MAIL DU COTEAU A LA RUE E. LEGRAND**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- Pris acte que la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes des Deux Rives de la Seine a attribué le marché de raccordement du Mail du Coteau à la rue E. Legrand à Chanteloup-les-Vignes au groupement SPAC SURBECO - FORCLUM, ayant élu domicile chez son mandataire la société SPAC SURBECO, sise rue du bon roi Saint Louis, 78300 POISSY,
- Autorisé le Président à signer le marché susvisé avec le mandataire du groupement, la société SPAC SURBECO pour un montant de 35 650 € hors taxes, soit 42 290,56 € toutes taxes comprises..

**13. SIGNATURE DU MARCHÉ DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE A CHANTELOUP-LES-VIGNES**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- Pris acte que la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine a attribué le marché de réaménagement de la rue de la République à Chanteloup-les-Vignes à la société SURBECO, sise Rue du bon Roi Saint Louis 78300 POISSY,
- Autorisé le Président à signer le marché susvisé avec la société SURBECO pour un montant de 215 274,00 € hors taxes, soit 257 467,70 € toutes taxes comprises.

**14. SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 POUR LA MODIFICATION DES PRIX DU BAIL DE VOIRIE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- Approuvé les dispositions de l'avenant n° 1 au bail de voirie de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,
- Autorisé le Président à signer avec la société SPAC SURBECO, l'avenant n° 1 susvisé qui ajoute au bordereau des prix l'enrobé Végécol pour un montant de 770 € hors taxes la tonne,
- Pris acte que cet avenant n'entraîne pas une augmentation de plus de 5 % du marché global.

**15. ACCEPTATION DE L'INDEMNISATION DU CONSEIL GENERAL POUR LA DEGRADATION DES TROTTOIRS DE LA RD 22**

- Autorisé le Président, Monsieur Michel SORAIN, à signer une convention entre le Conseil Général des Yvelines et la Communauté de Communes des Deux Rives de la Seine, pour le versement à la Communauté d'une indemnisation d'un montant de 30 000 € hors taxes pour la réfection des trottoirs entre les PR 4,100 et 4,382 de la RD 22. Cette somme correspondant aux frais relatifs au changement de bordure et à une remise en état et aux normes des trottoirs.

**16. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DU PARC SPORTIF ET DE LOISIRS DES CARDINETTES A ANDRESY**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- Approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la ville d'Andrésy et la Communauté de Communes des Deux Rives de la Seine pour la réalisation des « Travaux de construction du complexe omnisport des Cardinettes » d'Andrésy,
- Autorisé le Président à signer la convention de groupement susvisée,
- Décidé de nommer comme coordonnateur de ce groupement la ville d'Andrésy qui aura en charge de définir les besoins, de mener la procédure d'appel d'offres, d'attribuer les marchés, de signer et de notifier les marchés,
- Décidé de désigner comme commission d'appel d'offres du groupement, la commission d'appel d'offres de la ville d'Andrésy.

**17. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFUL**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- Désigné Monsieur Pierre GAILLARD pour le représenter au Conseil d'Administration de l'Association Foncière Urbaine Libre (A.F.U.L.).